

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275
Imprimé au siècle

Bulletin n°123

1 euro

mars avril 2011

Déposé le 14/ 04/ 11

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Carte scolaire

Non aux fermetures de classes, à la liquidation des RASED, à la remise en cause des postes de secrétaires de circonscription, au dispositif ECLAIR

Pour les ouvertures de classes nécessaires, les départs en stage d'enseignants spécialisés, la restitution de tous les postes de secrétaires d'IEN, ...

... le SNUDI-FO combat ! (voir page 3)



Grève et rassemblement au CTPD le 7 avril



Participez aux réunions d'info syndicale du SNUDI-FO !

(voir page 4)

Mouvement

Le SNUDI-FO demande le retour à un barème fondé principalement sur l'AGS !

Le SNUDI-FO a rappelé son opposition aux vœux de zones élargies obligatoire au mouvement à TP et obtient qu'il n'y ait ni obligation, ni pénalité !

Voir en page 2 (et autres points à l'ordre du jour de la CAPD).

Au sommaire :

P1 : Titres et infos
P2 : Editorial, CR CAPD
P3 : CR Carte scolaire
P4 : RIS, Syndicalisation

Plus d'infos ?
c'est sur le site ...
www.snudifo13.org

Editorial : Le statut, c'est ce qui fonde nos droits et garanties, ce qui nous protège en tant que salariés, ce qui nous permet d'agir collectivement !

Pour FO, la défense du statut est au centre de l'action syndicale, c'est le sens de la déclaration liminaire du SNUDI-FO 13 à la CAPD 17 mars 2011.

Le SNUDI FO dénonce les mesures prises en application de la RGPP, Révision générale des politiques publiques, qui aura permis au gouvernement de récupérer 7 milliards.

7 milliards qui minent le fonctionnement des services publics.

Les personnels n'acceptent pas la saignée engagée dans les moyens donnés à l'enseignement et refusent les 14275 suppressions dans le public.

Sous le prétexte d'« une gestion des ressources humaines dynamisée », de « parcours individualisés », de mobilité, le gouvernement est en train de démanteler tout le contrat collectif qui fonde la Fonction Publique Républicaine. Nous sommes fonctionnaires chargés d'assurer une mission garante de l'égalité des droits à l'instruction pour tous sur tout le territoire. Cette mission est garantie par notre statut national.

Avec le « pacte de carrière », le gouvernement veut y substituer au nom de la « personnalisation » une relation de plus en plus individuelle entre les personnels et la hiérarchie. Il veut développer la « contractualisation » fondée sur le mérite, les « performances » et « objectifs à atteindre ».

Les entretiens professionnels ne sont pas une réponse à la légitime revendication de revalorisation et de progression de notre métier.

La réglementation toujours en vigueur régit l'inspection et la notation individuelle, aussi le SNUDI FO tient à protester contre les inspections collectives d'écoles.

Ces règles de « management » et de « gestion des ressources humaines » vont de pair avec la marche à l'autonomie des établissements.

C'est pourquoi nous demandons l'abandon du programme ECLAIR (Ecole, collège, lycée pour l'ambition, l'initiative et la réussite).

Des personnels déjà engagés de force demandent à en sortir. Il faut respecter la volonté des enseignants qui demandent à en sortir ou qui ne veulent pas y rentrer. C'est pourquoi aussi nous nous opposons aux projets de loi déposés par M REISS mettant en oeuvre l'autonomie des établissements avec la création « d'établissements dit du socle commun » et les « regroupements scolaires ».

Nous mesurons les dangers de la contractualisation en lieu et place d'emplois statutaires au travers de la situation qui est faite aux salariés en CAE CUI (assistants administratifs de direction et assistants de vie scolaire) et dans la situation que vivent les étudiants en M2 lors des stages en responsabilité

C'est pourquoi nous défendons les règles statutaires, les barèmes garantissant l'égalité de traitement.

Dans le cadre de la défense de notre statut, nous demandons aussi le respect du droit syndical et notamment du droit aux stages de formation syndicale, la « nécessité du service » ne pouvant justifier la remise en cause de ce droit.

En ce qui concerne le mouvement, nous y reviendrons, nous demandons le retour à un barème fondé principalement sur le critère objectif reconnu par la profession, l'AGS, nous demandons aussi l'abandon des vœux de zones élargies au mouvement à titre provisoire.



17 mars : une CAPD marquée par une offensive de l'IA contre les droits des personnels ! Compte-rendu de mandat (extraits)

● **Liste d'aptitude de directeurs d'école** L'IA décide faire primer l'avis de la commission d'entretien sur celui de l'IEN et refuse que la CAPD revienne sur cet avis. Il a fallu toute l'opiniâtreté du délégué FO pour que l'IA consente à ce que 3 collègues, sur les 18 qui avaient un avis défavorable de la commission, soient réintégrés sur la liste.

● **Départs en stage CAPASH** FO a dénoncé l'absence de départs en stage options E et G, ce qui participe de la suppression des RASED. 16 départs en D et 8 en F. L'IA est revenu sur les choix effectués par le groupe de travail de la CAPD précédent ! Il a contesté leur droit à figurer sur la liste des candidats à 3 collègues (retenus par le groupe de travail malgré un avis défavorable d'IEN), au prétexte de "prématurité de la candidature" ... alors **qu'ils exercent sur postes spécialisés !**

● **Règles du mouvement** FO a réitéré sa revendication d'un **retour à un barème fondé principalement sur l'AGS**, critère objectif. Le SNUipp-FSU **dit souhaiter lui aussi revenir à l'AGS, mais** ... estime satisfaisant le compromis de l'an passé ! **FO a réitéré son opposition aux vœux de zones élargies au mouvement à TP** et à la pénalisation des collègues qui n'en font pas. **Nous avons obtenu satisfaction : ni obligation, ni pénalités !** L'administration doit réécrire le passage concerné du memento.

Sur les règles de replis, FO a été seul à s'opposer au fait que les postes à profil « fléchés langues » soient protégés en cas de fermeture, pénalisant des collègues de barème supérieur, et à revendiquer, que les personnels à priorité au titre du handicap soient protégés, le poste étant obtenu car il permet d'améliorer leur situation.

● **Baisses de notes** : FO a demandé que **les baisses de notes soient examinées et revues en CAPD.**

Sur 11 dossiers, 2 collègues ont vu leur note antérieure rétablie.

● **Droit syndical** : FO est intervenu pour demander le respect du droit syndical, premier des droits pour défendre tous les autres. Il a dénoncé pressions, refus d'autorisation d'absence pour raisons syndicales et en particulier pour participer à des stages de formation syndicale, au prétexte de « nécessité du service ».

Carte scolaire

Jeudi 7 avril : Comité technique paritaire départemental

FO a déposé un préavis de grève et appelé à un rassemblement à 9 h

... alors que le SNUipp-FSU appelait à un rassemblement ... à 18h, devant des locaux vides après le CTPD !

120 enseignants du 1er degré, parents d'élèves rassemblés devant l'IA, à l'appel des syndicats SNUDI-FO13, CGT Educ action, SUD Education !

Au même moment, en CTPD, la déléguée de la Fédération FO de l'enseignement (FNEC-FP-FO) est intervenue et a défendu tous les dossiers d'écoles qui avaient été communiqués.

Elle s'est opposée aux suppressions de postes administratifs (secrétaires de circonscription) et des postes de RASED, qui signent un arrêt de mort de l'enseignement spécialisé dans le 13.

Un vœu présenté par l'ensemble des délégués syndicaux au CTPD a été soumis au vote.

« Restitution de tous les postes supprimés

Année après année, les conditions d'étude des élèves et de travail des enseignants se détériorent considérablement dans notre département en conséquence des suppressions de postes :

50,5 postes supprimés en 2010 pour 1768 élèves en plus (sur les 26 attendus), de nouveau 63 suppression de postes et « résorption » de 18 surnombres pour 1065 élèves supplémentaires attendus en 2011.

Auxquels il faut ajouter les postes administratifs.

Pour le bon fonctionnement des écoles, le CTPD, réuni à l'Inspection Académique le 7 avril 2011, demande à M. le ministre de l'Education Nationale la restitution des postes premier degré et du poste de secrétariat d'IEN supprimés pour la rentrée 2011. »

Votes : 10 pour (FO, FSU, UNSA et CGT) 10 refus de vote : l'administration.

Décisions de l'Inspecteur d'Académie à l'issue du CTPD * :

63 fermetures et 26 ouvertures 17 situations à revoir à la rentrée **Postes RASED** : fermetures maintenues (quelques modifications à la marge pour le repli des collègues en surnuméraire) et même 2 postes E fermés en plus ! * les décisions de l'IA seront rapidement sur le site.

Les personnels étaient en grève contre la détérioration, année après année, des conditions d'étude des élèves et du travail des enseignants dans notre département. Les personnels étaient aussi présents à midi pour revendiquer le maintien intégral de la secrétaire de circonscription (Marseille 3). Pour le SNUDI FO, chaque poste sauvegardé, chaque moyen arraché est un coin contre la RGPP, est un point d'appui pour s'opposer et montre que rien n'est inéluctable !

L'essentiel des suppressions de postes et des fermetures de classes est maintenu puisque l'IA a une commande ministérielle de 63 suppressions de postes. Alors, n'est-ce pas au ministère qu'il faut s'adresser ?

Le SNUDI FO 13, avec la FNEC-FP-FO, s'adresse aux autres syndicats départementaux pour faire signer une pétition intersyndicale (voir site) adressée au ministre de l'Education nationale.

D'ores et déjà, le SNUDI-FO a collecté 75 signatures dans le rassemblement de ce matin.

Vœu présenté par la FNEC FP FO au CTP Académique du 28 mars 2011

Abandon du dispositif CLAIR – ECLAIR

Constatant le refus grandissant des personnels face à l'expérimentation CLAIR qui

- remet en cause les programmes et horaires nationaux pour les élèves,
- déroge à toutes les règles statutaires des personnels en matière de droit à mutation, à l'avancement, et remet en cause les missions et obligations de service de chaque catégorie,

le CTPA, réuni à Aix en Provence le 28 mars 2011, se prononce pour l'abandon du dispositif CLAIR et contre son extension, annoncée pour la rentrée 2011, en dispositif ECLAIR.

Pour : 9 (FO, FSU, CGT) Contre : 10 (l'Administration)



Voir infos et analyse sur le projet ECLAIR dans le bulletin précédent et sur notre site www.snudifo13.org

L'école Syndicaliste des Bouches du Rhône,
13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22
Fax : 04 91 33 55 62 Organe du SNUDI FO 13
Date dépôt légal : 14/02/08 Dir. de publication : L.
Bernabeu. N° CPPAP 1112 S 06275 Imprimé au siège

Les réunions d'information syndicale se poursuivent au troisième trimestre ...

- Aix en Provence Union Locale FO, rue des muletiers samedi 21 mai 2011 à 9 h
- Salon Ecole élém Canourgues 1, rue Font Segugne mercredi 11 mai à 9 h
- Les Pennes Mirabeau Ecole maternelle La renardière samedi 7 mai à 9 h
- Fos sur Mer date à préciser en mai



1ère partie :
Informations et discussion
et ... toutes les questions que vous souhaitez aborder.

2ème partie : Traitement des problèmes individuels avec les délégués du syndicat (promotion, retraite, temps partiel, changement de département...).

Modèle avis de participation

(téléchargeable sur notre site)

Avis de participation à une réunion d'Information Syndicale

Mme Mr Ecole : Le

A Madame, Monsieur l'Inspectrice(teur) de l'Education Nationale
Circonscription de :
J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 447 du 23 mai 1982, je participerai à la demi-journée d'Information Syndicale organisée par le SNUDI-FO, le, de ... h à ... h, à (commune).
En conséquence, je ne serai pas présent(e) lors de la réunion suivante :*
* Dans les heures "hors temps élèves"

Se syndiquer, le premier des droits qui permet de faire respecter tous les autres!

Au SNUDI-FO, nous sommes intransigeants dans la défense des intérêts individuels parce que nous le sommes dans la défense des droits collectifs, de notre statut.

Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous :

sans attendre, adhérez au SNUDI-FO !

SNUDI-FO 13 Carte 2011
(Année scolaire 2010 - 2011)

Bulletin d'adhésion (66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité PE Stagiaire : 75 € Retraité : 75 € EVS-AVS : 40 €

■ **Majorations :** AIS, IMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl.: 6 € Dir 5-9 cl.: 10 € Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole :

..... à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit

déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2011 vous sera adressée début 2012.